

SEMINAIRE AsDTN

9 et 10 Mai 2011

DUNKERQUE
COTE D'OPALE

PROPOSITIONS DES
Directeurs Techniques Nationaux
du sport français
à
L'ASSEMBLEE DU SPORT

ASDTN

Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY

1-Atelier Sport pour Tous

Roger Paoletti

A-Chapeau/Etat des lieux :

Près de deux personnes sur trois âgées de 15 ans et plus déclarent pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives (APS) au moins une fois par semaine, soit 34 millions de personnes.

Un individu sur cinq pratique moins une fois par semaine, cette proportion est encore de 43 % pour les pratiquants de manière intensive, soit plus d'une fois par semaine ;

L'ensemble des pratiquants y compris les occasionnels représente 89 % de la population âgée de 15 ans et plus ;

Les pratiquants exercent en majorité leur activité en dehors d'un club, et le plus souvent en dehors de tout encadrement (1/3 des pratiquants sportifs est encadré. Les activités physiques les plus pratiquées sont la marche (12 % de la population), la natation, le vélo et le jogging-footing, la nature est un lieu de plus en plus privilégié, en grande partie pendant les congés.

Au sein du mouvement sportif, 15,9 millions de pratiquants sont licenciés, dont 10 millions participent à des compétitions.

B-Problématique :

Quelle politique doit être mise en place pour favoriser l'accès de tous les publics à une pratique sportive pérenne, assurer une pratique sportive régulière tout au long de la vie ?

C-Questions :

-Quels sont les groupes de populations prioritaires vers lesquels déployer des politiques de développement de la pratique sportive ?

-Les informations sur l'offre et la demande de pratique sportive sont-elles suffisantes ?

-L'offre d'équipements : quelles politiques, quelles accessibilités et pour qui ?

-L'offre d'animation : quelle évolution souhaitable des parts des fédérations, marchande, publique ?

-L'encadrement et la formation permettent-ils d'accueillir tous les publics ?

-Quelles actions pour remédier à l'insuffisance du taux de licence (notamment du public féminin) dans les quartiers ?

-Comment les Directions techniques Nationales et les fédérations peuvent elles aider à développer ces politiques ?

Réponses des DTN

- **Lutter contre les divers freins à la pratique sportive** : *les raisons économiques* (sport trop onéreux ou nécessitant un équipement spécifique), *les raisons sociales* (absence de culture sportive, justification régulière) *les raisons intrinsèques* (incapacité physique, problèmes personnels) et donc adapter l'offre de pratique sportive de manière générale, **en oubliant les publics cibles** des orientations ministérielles tant ces derniers fluctuent et ne sont pas/peu représentatifs de la cible générale.
- Les fédérations quant à elles sont trop souvent axées sur la compétition. Il faut donc : **davantage de moyens financiers** pour les fédérations qui étofferont leur offre de pratique au grand public, aux loisirs à l'animation et **davantage d'équipements sportifs surtout hors normes et/ou de loisirs** pour répondre à l'ouverture à tous des diverses pratiques sportives (on citera à titre de contre-exemple l'engouement pour les sports de pleine nature essentiellement dû au cruel manque d'équipements sportifs en milieu rural). **Quant à la licence, elle ne doit plus rester le seul critère de catégorisation/valorisation** mis en œuvre par le ministère : en effet, la sensibilisation de nouveaux publics à la pratique sportive régulière ne se concrétise pas automatiquement et immédiatement par de nouvelles prises de licences mais par un changement progressif dans les mentalités !
- **L'Etat doit alors pendant une période transitoire plus ou moins longue aider les fédérations à accroître leurs capacités d'adaptation** pour se positionner sur le tout public (ceci dit, les fédérations doivent avoir de leur côté un projet fédéral clair reconnaissant l'importance de la pratique sportive pour tous au même niveau que la compétition et s'organiser pour cela. Bon nombre d'entre elles sont hélas encore un peu has been sur le sujet). **Le facteur économique est donc très prégnant et il requerra l'aide de l'Etat mais aussi des collectivités locales** (qui financent la pratique sportive bien plus que le premier) Cela nécessitera une bonne coordination et une **réflexion commune sur l'utilisation des équipements sportifs et l'attribution des créneaux !** (pourquoi n'y a-t-il jamais d'implantation de stades au sein même des cités ? pourquoi fermer les équipements sportifs scolaires pendant l'été ? pourquoi ne pas allonger tous les soirs comme aux Etats Unis les plages horaires d'utilisation)

mercredi 15 juin 2011

-Il faudra également rapidement entamer des discussions avec l'enseignement de l'EPS à l'école, au collège, au lycée et à l'université pour renforcer l'idée qui tend à procurer de la joie et du plaisir aux jeunes élèves en dehors même des programmes actuels qui doivent s'orienter vers les notions de plaisir et d'envie !

-Il faut militer pour un rapprochement fort Education Nationale/Monde Fédéral.

-Il faut réaffirmer haut et fort qu'œuvrer pour le sport pour tous c'est aussi travailler pour le sport santé ! Souvent les personnes qui ne souhaitent pas pratiquer une discipline sportive bien précise recherchent avant tout une activité physique qui leur permette de trouver/conservent la santé en meublant leurs loisirs et temps libre.

On assiste ainsi à un véritable fait de société et un bouleversement des valeurs. Motivation première à l'adhésion à une association sportive = désormais la santé puis la création de lien social enfin la convivialité !

CONCLUSION : L'attirail fédéral a du mal à évoluer et nous devons de même nous interroger sur l'**évolution de nos modèles**. Nous devons **adapter l'offre sportive à la demande** comme le font les commerciaux du privé. Peut-être actuellement nous sommes-nous fourvoyés, obnubilés par la compétition que nous étions.

Mettons fin à la culture de la pertinence de l'existant ! N'attendons plus que les gens viennent frapper à la porte des fédérations mais inquiétons nous de voir les institutions sportives se développer au maximum. Cela constituera une réelle révolution culturelle qui débouchera, à coups surs, également sur de **nouveaux axes de coopération entre les fédérations délégataires et affinitaires elles-mêmes** (nouvel espace de création à produire, multiplication des actions communes, toilettage des conventions de partenariat, formation des cadres et élus trop techniques..). Militons pour la mise en place rapide par les services du ministère d'une **labellisation 'sport pour tous'** (après une évaluation des fédérations qui travaillent sérieusement à leur développement au plus grand nombre) labellisation qui permettra de **valoriser les aptitudes de chacun pour qu'il trouve plaisir dans la pratique de la discipline de son choix** (fin de la politique d'exclusion générée par le haut niveau et la compétition). Dans le paysage social actuel instable, face aux difficultés économiques également, confrontés parfois à l'absence de choix fédéraux clairs, les **directeurs techniques nationaux** conscients des enjeux restent **seuls garants de la cohérence des politiques fédérales**.

ASDTN

Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY

2-Atelier Sport sain et éthique

Isabelle Gautheron

A-Chapeau/Etat des lieux :

- Le développement des jeux d'argent en ligne « paris sportifs » sur internet constitue une menace sérieuse pour l'intégrité des compétitions sportives.
- Le risque de corruption des acteurs du sport et de manipulation des résultats sportifs est considérablement augmenté, ce qui peut affecter la raison même de l'intérêt pour le spectacle sportif : l'incertitude du résultat.
- La violence reste permanente sur tous les terrains
- La lutte contre le dopage reste une priorité permanente

B-Problématique :

- Quelles actions de prévention, d'éducation et de sensibilisation doivent être développées ou initiées pour prévenir encore mieux les conduites déviantes (aspects dopage et corruption, fraude sportive liée aux paris en ligne) ?

C-Questions :

- Comment étendre le bénéfice sanitaire de la pratique sportive ?
- Quels rôles spécifiques doit jouer le club sur ce sujet ?
- En quoi la civi-conditionnalité des aides et l'accompagnement méthodologique des clubs peuvent-ils être source d'amélioration ?
- La valeur d'exemplarité des acteurs du spectacle sportif : Pour les Directions Techniques nationales et les fédérations :
- Comment rendre les actions d'éducation et de sensibilisation pour prévenir les risques(santé, violence, discrimination, dopage...) plus opérantes ?
- Comment améliorer la coordination des différents acteurs dans la lutte contre le dopage ?
- Comment franchir une nouvelle étape de promotion des valeurs du sport et de l'Olympisme ?

Réponses des DTN

Objectifs :

Développer la pratique des activités physiques et sportive avec objectif santé

Travailler sur les valeurs du sport

Rendre les compétitions sportives exemplaires

Lutter contre le dopage

Sport et Santé : Sensibiliser les acteurs du sport, clubs, fédérations aux bienfaits sanitaires du sport, c'est comme persuader un médecin que la médecine est utile. C'est une évidence historique, culturelle pour la majorité des dirigeants et responsables sportifs. Ne pas instrumentaliser le monde du sport : plutôt persuader le public de pratiquer une activité sportive, plutôt que de persuader les clubs à ouvrir à des publics de « circonstances », les aider à se structurer pour améliorer les conditions d'accueil et d'encadrement pour favoriser la pratique et donc par là même favoriser le sport sain (dans le sens facteur d'amélioration de la santé et de développement des qualités physiques) .

Les DTN sur la base de vrais projets fédéraux dans le domaine, doivent aider les clubs à se structurer pour mieux accueillir les différents publics, compétition, vétérans, féminin, ... et à monter des projets.

Inciter les fédérations sportives à un projet de développement et une offre de pratique à vocation santé.

Développer les partenariats avec les entreprises, avec les universités, avec les collectivités territoriales employeuses dans un but de qualité de vie au travail et de prévention par l'activité sportive.

Prendre en compte dans l'aménagement des équipements sportifs les questions de bien-être et de santé (centre d'évaluation de la forme, de la condition physique...).

Positionner le sport comme un élément préventif et réducteur des maladies.

Favoriser le sport à l'école en augmentant le nombre d'heures de cours d'éducation physique et sportive.

Régler les problèmes d'entraves administratives dans les fédérations aux licences loisir, découvertes, premier pas....

Simplifier au maximum la prise de licence.

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

mercredi 15 juin 2011

Ethique : Favoriser toutes les actions de jeunes dirigeants, jeunes arbitres, valoriser la notion de fair play, instaurer des règles de bons comportements. Créer un plan national fédéral sur ce sujet (quand il y en a besoin. Les problèmes du golf et de l'aviron ne sont pas les mêmes que ceux du foot, du basket, etc..) Sensibiliser les médias et le grand public sur les actions positives du monde du sport, les initiatives collectives et individuelles, les comportements exemplaires et il en existe beaucoup, plutôt que de focaliser sur ce qui ne va pas.

Afficher une définition des valeurs du sport.

Avoir par fédération une charte déclinant ces valeurs.

Ces valeurs doivent être portées par les internationaux de manière exemplaire au travers de chartes de l'international

Positionner dans l'adhésion au club un engagement du licencié, en signant un document sur les valeurs par les licenciés.

Intégrer une évaluation du respect des valeurs dans le passage de grades ou la remise de maillot pour symboliser l'acte et les valeurs de l'international dans les fédérations.

Subventionner les fédérations (conventions d'objectifs) si elles s'engagent à mettre en œuvre des actions dans ce domaine des valeurs fondamentales.

Poursuivre les expériences croisées avec médias, entreprises et pouvoirs publics (Ministères , collectivités...) sur l'exemple des journées de l'arbitrage ou de l'école du respect. Avec l'état et les fédérations, réaffirmer le positionnement de l'arbitre et le respect nécessaire.

Avoir des cellules de veille fédérale et d'autorité de régulation pour rechercher des montants de mises atypiques mutualisé entre les sports.

Créer une base nationale de lutte contre la corruption, avec le mouvement sportif, l'état et les opérateurs de paris.

Inciter les fédérations à mener des actions de sensibilisation, d'écoute et de prévention auprès des sportifs, notamment les jeunes athlètes qui sont la cible principale.

Travailler ce sujet avec les associations et syndicats d'athlètes.

Harmoniser des règles financières européennes en matière de gestion des clubs au travers de l'UE.

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

mercredi 15 juin 2011

Porter l'attention sur les sportifs des centres de formation et d'une manière générale les populations à risque.

Rendre les fédérations parties prenantes de la lutte contre la corruption sportive avec l'appui de l'état; se doter d'un ensemble de sanctions sportives.

Associer systématiquement les sportifs aux groupes de réflexion, aux instances de lutte et aux prises de décisions.

Dopage :

Continuer toutes les campagnes de prévention surtout en termes de dopage, et de contournement des règles.

Un petit mot sur les contrôles et la localisation nécessaire (mais très contraignante) des sportifs sur liste cible. Comment alléger tout en conservant, voir en l'améliorant la lutte contre les tricheurs. Alléger ces contraintes dans les fd qui ne connaissent pas de problèmes réels ou récurrents (statistiques), sorte de bonus sur les bons comportements.

Une réglementation complexe et changeante sur le domaine : Améliorer et adapter les dispositifs de formations des acteurs du sport (sportifs, entraîneurs, équipes médicales.)Faire une évaluation du suivi médical réglementaire.

Soutenir la recherche médicale et l'AFLD en matière de détection de nouvelles substances interdites.

Rendre plus efficace le passeport biologique et développer parallèlement le passeport physiologique.

Renforcer au sein des fédérations le suivi médical de l'athlète relatif à la lutte contre le dopage. Mettre en place des politiques de prévention et de promotion de la santé par le sport.

Interdire au staff médical d'une équipe d'être intéressé financièrement aux résultats sportifs.

Augmenter le nombre de contrôles inopinés en dehors des compétitions.

Renforcer les actions de prévention auprès des éducateurs sportifs, des enseignants d'EPS, des professionnels de la santé et des parents de jeunes sportifs.

Créer une charte de l'international par fédération avec les Directions Techniques Nationales déclinant les valeurs, les engagements, les droits et devoirs des athlètes et des fédérations.

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

3-Atelier La France dans le top 5 Mondial

Philippe Gouard

A-Chapeau :

Le rang mondial de la France est en régression : au tableau des médailles d'or, d'Atlanta 1996 à Pékin 2008, la France est passée du 5e au 10e rang des nations olympiques et du 6e au 12e rang des nations paralympiques. Pour les disciplines d'hiver, de Nagano 1998 à Vancouver 2010, la France se situe au-delà du 10e rang olympique (sauf à Salt-Lake City 2002, 6e rang) ; il en est de même pour les Jeux paralympiques d'hiver, à l'exception de Turin 2006 où nos sportifs handicapés ont décroché un exceptionnel 4e rang. Nous gagnons plus de médailles Pékin, mais on gagne moins d'or et moins de médailles féminines.

B-Problématique :

Comment parvenir à une politique efficace et pérenne pour le haut niveau, de la détection à l'après carrière des sportifs et comment améliorer l'encadrement, avancer vers une culture de la gagne ?

C-Questions

- Quelles évolutions sont envisageables pour renforcer l'accompagnement du double projet (conventions avec partenaires), les synergies possibles dans la formation, le soutien et l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau, la reconnaissance du sportif dans son parcours de reconversion
- Comment mieux accompagner les équipes d'encadrement en fonction des objectifs et besoins identifiés ?
- Quelle évaluation du projet haut niveau au sein des fédérations ?
- Comment améliorer la professionnalisation des sportifs d'une discipline n'ayant pas de secteur professionnel ?
- Qu'est ce qui va faire gagner la France, que peut être notre culture de la gagne, notre changement de mentalité ?

Réponses et propositions des DTN

Du sens , un projet pour la haute performance, des principes

1- Projet sportif global et spécifique :

S'appuyer sur un projet sportif stratégique fédéral obligatoire très élaboré composé de 2 volets :

- Un projet sportif global partagé au sein de la Fédération présenté en CO et PES.
 - Une démarche complémentaire orientée plus vers l'Elite, l'exceptionnel qui fait partie pleinement du projet global.
- Se mettre bien d'accord sur la définition d'un projet de haut-niveau partagé totalement par la globalité de la Fédération.
- Le système fédéral ne doit pas être un frein à la gagne, mais son promoteur. La question de la cohérence globale partagée est essentielle.

2- L'encadrement :Formation et statut :

-L'importance de la culture et des savoir faire, de l'expérience des anciens entraîneurs est essentielle.

Mettre en place de manière active les collaborations des plus jeunes entraîneurs avec les plus anciens est également essentielle.

Un système sportif tirera encore plus de sa richesse de sa capacité à s'ouvrir.

Garder le plus de relations possibles avec les plus anciens forts de leur expérience commentée. Le transfert et les échanges d'expérience qui débutent à l'INSEP doivent être amplifiés.

– Associer le plus fréquemment possible les cadres et athlètes de référence et d'expérience aux plus jeunes est à intensifier.

La culture du respect, du vécu ont valeur d'exemples.

– Coach / Entraîneur

Des aptitudes différentes des entraîneurs peuvent être requises pour finaliser la performance sur le terrain (à relativiser suivant les sports).

Nous devons développer des formations à partir de nos entraîneurs et ne pas calquer des formations extérieures au sport.(INSEP)

-La poursuite des formations des cadres supérieurs du sport à l'INSEP est un des atouts majeurs de notre réussite demain : Trajectoire Manager Sport , managers de performance, accompagnateurs de l'encadrement de performance, croisée avec

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

mercredi 15 juin 2011

la recherche appliquée sont des facteurs clés de succès à développer. L'INSEP doit devenir la meilleure école de cadres sportifs du monde

- Améliorer le cadre statutaire et de rémunération dans lequel évoluent les entraîneurs nationaux pour rester concurrentiel et conserver nos meilleurs spécialistes, lutter contre la concurrence internationale,
- Conserver les contrats de Préparation olympique comme base dynamique de rémunération en déplaçant les indemnités comme tous les autres corps.

3- La management de l'athlète , de la performance

– Partager la finalité du très haut niveau donc de l'Or olympique et de certaines atypies ou singularités:

Un système ouvert au delà du PES, tourné vers la finalité de l'Or olympique avec des parcours singuliers de certains athlètes.

Il n'existe pas de parcours type.

– Accepter l'atypie et le parcours de l'exception, la flexibilité, la singularité même pour les athlètes d'exception et les accompagner.

FAIRE SIMPLE à tous les niveaux.

– Attention à ne pas être spectateur du système, sans maîtrise du système et donc de fait moins acteur.

-Veiller à ce que des athlètes ne sortent pas complètement du système fédéral car il y aurait potentiellement danger.

-Le PES doit poursuivre son chemin d'agrégation de toutes les composantes de la performance autour du projet fédéral, les structures familiales privées doivent faire l'objet de conventions le plus tôt possible.

– L'entraîneur doit rester le pilote du projet. Trop d'experts ou d'intervenants peuvent nuire au résultat final et à la haute performance qui passe inévitablement par une phase de SYNTHESE.

Vision globale cohérente du projet et intelligence pratique sont indispensables.

– La simplification doit être recherchée à tous les niveaux ; elle est indispensable à la réussite.

– Chaque sport doit mettre en place une professionnalisation renforcée encore plus affirmée de tous les acteurs, du Président jusqu'aux cadres et de tous les athlètes et intervenants...

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

mercredi 15 juin 2011

Nous devons nous préparer aux échéances de demain dans le cadre de ce professionnalisme. Les Projets fédéraux , CO, et PES doivent donc contenir le dispositif de professionnalisation des acteurs de haut niveau et son évolution.

– L'ENVIE

L'ENVIE est essentielle pour tous et toutes et le vrai moteur de la motivation.

Le DESIR : l'entretenir en permanence de la part de l'encadrement.

– La compétition chez les jeunes est à appréhender avec beaucoup de précautions.

Attention aux champions du monde très jeunes qui ne reproduisent plus leur niveau par la suite dans le contexte recherché des JO .

Passer par la formation patiente des plus jeunes, bien les positionner à leur juste place avant de les inscrire dans les grandes épreuves.

– Des Mots clés de la gagne

: ENVIE / EXPERIENCE / SIMPLICITE / SINGULARITE / SYNTHESE

4-Le pilotage de la performance :

-Définir des objectifs, décliner une stratégie pour les atteindre

-Le leadership et le pilotage du dispositif national de haut niveau doit être éclairci : Trop d'acteurs diluent le leadership et le pilotage du dispositif de performance

-Le directeur des sports, le directeur de l'INSEP, son adjoint en charge de l'expertise, le chef de la mission haut niveau du CNOSF, ou un autre acteur ?

-Réaffirmer le rôle du DTN et celui de son équipe technique, comme pilote du projet de performance au sein des fédérations est central alors que le leadership du haut niveau s'émiette , se dilue ou s'isole comme vu récemment.

5-Le financement de la performance

-Etre plus efficace , cibler les moyens , concentrer les aides

-Cibler et concentrer les aides vers les meilleurs.

-Améliorer l'accompagnement des fédérations dans la réalisation et l'évaluation des projets et des actions conduites,

-Cibler les disciplines prioritaires pour un accompagnement financier par l'Etat renforcé en fonction des résultats et des potentiels et une redistribution des moyens humains placés auprès des fédérations,

-Installer à l'INSEP une fondation du haut niveau qui rapproche les entreprises du sport de haut niveau, les entrepreneurs des athlètes en se servant du Partenariat public privé intelligemment.

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

6-Le statut de l'athlète de haut niveau :

-Agréger rapidement l'ensemble des mesures éparses pour les sportifs de haut niveau dans un véritable statut de l'athlète de haut niveau

-Mettre en œuvre sans délai le dispositif de retraite au bénéfice des sportifs de haut niveau,

-Redéfinir les critères d'attribution des aides personnalisées, des primes à la performance, dans le sens d'un meilleur ciblage aux athlètes.

-Elargir les conventions d'insertion en formation dans les écoles et administrations pour les athlètes de haut niveau sur le modèle de ce qui est fait dans les établissements de santé (Ecoles de kinés , podologie....)

Pour une mobilisation nationale des entreprises au bénéfice des sportifs de haut niveau :

-Nationaliser le dispositif des conventions d'insertion professionnelles,

-Développer un dispositif de formation insertion reconversion des athlètes de très haut niveau des fédérations, identifié dans les conventions d'objectifs.

-Augmenter les contrats entre le Ministère des Sports et les entreprises accueillant les sportifs, les accompagnant dans leurs projets, les rémunérant pendant leur carrière, y compris pendant les phases de préparation terminale avec un temps de présence dans l'entreprise modulable et allégé à l'approche des grandes compétitions. Les sportifs bénéficiaires s'engagent à se former, et à servir au sein de l'entreprise pour une durée à déterminer après la fin de leur carrière sportive,

-Développer le mécénat, le sponsoring aux disciplines en quête d'excellence, et faire profiter les fédérations de savoir faire de l'entreprise,

-Installer à l'INSEP une fondation du sport de haut niveau avec un rapprochement des entrepreneurs avec les athlètes et l'encadrement.

Mobiliser les ministères concernés par le sport de haut niveau,

-Développer le recrutement par les administrations d'un plus grand nombre de SHN, à l'image de la défense et le service des douanes, la police nationale, ...,

-Reconnaitre et prendre en compte la situation et les contraintes des SHN dans les parcours de formation des SHN, Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche, Travail et Emploi pour les formations professionnelles, ...,

-Modifier les rythmes scolaires pour une plus grande place au sport dans l'enseignement, condition de sa réelle prise en compte comme fondement de l'éducation,

- Promouvoir l'INSEP comme établissement d'excellence de référence à l'image de Polytechnique, Sciences Politiques, l'ENA ou HEC.

4-Atelier Gouvernance

Philippe Bana

A-Chapeau / Etat des lieux :

La gouvernance du sport français et des fédérations évolue et se diversifie, trouver un équilibre dans cette diversification est difficile ; Le corps des cadres d'état est au milieu de ce modèle avec de plus en plus de difficultés pour avancer

B-Problématique

Dans un environnement en explosion, que ce soit entre les structures du sport français ou dans les fédérations, il n'y a plus de modèle de gouvernance clair; Peut on donner des préconisations pour un nouveau modèle ?
Peut on trouver un rôle à chaque structure et un nouveau modèle pour mieux vivre ensemble et éviter les guichets multiples ?

C-Questions

-Quel rôle doivent jouer les structures du sport français : Etat, Mouvement sportif, Collectivités, Entreprises, qui doit faire quoi ? Quelle structure de gouvernance pour le sport de demain ?

-Les fédérations sont sur des modèles de gouvernance dépassés, quel modèles et principes pour demain ? Quel doit être le mode de management d'une fédération, la composition de ces instances, les rapports avec les permanents et cadres d'état ?

-Les fonctions (Président rémunéré, DG, Directeur Administratif, directeur de cabinet, ...) se multiplient sans modèle réel, y'en a t'il un bon pour les fédérations et quelle doit être la place des directions techniques nationales dans les fédérations de demain ?

Réponses et propositions des DTN

Une clarification de la gouvernance, une modernisation et une démocratisation des fédérations, un management et un pilotage éclairci.

1-La gouvernance du sport

- Le ministère des Sports doit rester le garant du sport en France et le financeur des fédérations
 - Le CNOSF doit redevenir une structure de mutualisation au profit et au service des fédérations sportives
 - Les doublons et guichets multiples entre les structures de l'état, du CNOSF, de l'INSEP... doivent être supprimés dans une vraie répartition des rôles et une mise en réseau des acteurs (décloisonnement).
 - Le Ministère doit clairement déléguer les compétences qu'il ne peut plus exercer aux institutions compétentes et mises en place (JO pour la CCOS du CNOSF,),
 - La direction des sports doit éclaircir et simplifier les structures de gestion administrative : Une fusion rapide DSA1-DSA2 doit être faite.
 - L'assemblée du sport doit rester un garant des politiques sportives partagées au delà des temps publics de plus en plus courts.
 - Elle doit être une structure d'échanges, de partage et de propositions fortes à tous les acteurs du sport
 - La gestion du sport professionnel doit se poursuivre sous forme déléguée et conventionnée avec les fédérations comme celle du sport doit se poursuivre de manière déléguée et conventionnée avec l'état.
- Des rythmes électoraux meilleurs pour des projets calés sur l'olympiade :**
Afin de gagner du temps en début d'olympiade, les DTN préconisent que les élections dans les fédérations aient lieu avant le 30 Décembre de l'année olympique, afin de lancer l'olympiade, le recrutement des DTN, les CO, les PES, sans perdre une année entière voire plus comme c'est le cas en ce moment.
Les élections au CNOSF auraient lieu au début de l'année post olympique.

2-La gouvernance des fédérations

- La démocratisation des fédérations passe par une implication plus forte de la base sans descendre aux licenciés, l'échelon club, association doit être plus directement impliqué.

mercredi 15 juin 2011

- Les dispositions statutaires obligatoires (DSO) des fédérations doivent être revues avec les acteurs eux même, dans le cadre du CNOSF mais dans un sens de modernisation et démocratisation inéluctable.
- Les fédérations doivent intégrer dans les organes de gouvernance tous les acteurs du sport (Entreprises, collectivités, ...)
- Les fédérations doivent intégrer dans les structures de gouvernance toutes les familles associatives et non uniquement celles des grands électeurs (ligues régionales) sous peine de clonage et de consanguinité des dirigeants ; on doit donc retrouver dans le futur : Les Athlètes, les entraîneurs, les arbitres , les médecins... dans les instances politiques.

- La gouvernance fédérale doit interdire le cumul des mandats comme en politique.
- Les fédérations doivent se plier à des représentations féminines proportionnées (soit au pourcentage de pratiquantes féminines soit à des seuils en cas de pratique très féminine (Gymnastique Volontaire ...)).
- Le projet fédéral doit être premier et doit être préalable à la candidature aux élections.
- Il n'y a pas de candidature sans projet complet et analyse stratégique de l'activité.
- Il y a lieu de séparer les fonctions et organes de gestion des décisions et ceux de contrôle des décisions pour une meilleure transparence.
- Le mode de gestion doit devenir plus dynamique, donc se rapprocher des statuts B : Un exécutif restreint, un président et une liste élus sur un projet clair, un contrôle démocratique permanent.
- Le conseil de surveillance ou conseil fédéral doit être une instance de contrôle permanent de la politique ; il doit être le plus démocratique possible et représenter l'ensemble des familles d'acteurs de la vie de la fédération.

- Le scrutin de liste est une garantie d'homogénéité et de cohérence de gestion ; il évite les gestions bloquées comme on peut le voir en ce moment dans les affrontements internes dans les fédérations.
- La réforme des modèles de gouvernance doit s'effectuer par le dialogue constructif dans le cadre du CNOSF.
- La rémunération des présidents de fédérations est une nécessité s'ils apportent une valeur ajoutée de compétence ; Les fonctions d'élus demandent de plus en plus de compétences dans de nombreux domaines. Afin d'aider nombre d'entre eux, il apparaît important de renforcer leur formation devant les nouveaux enjeux du sport.

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

3-Le pilotage et le management

3-1 Sport Français

-La France doit éclaircir le leadership des événements et des projets ; il n'y a pas de leader quand on est candidat à un événement , il n'y a pas de leader dans le projet olympique.

-On doit passer d'une culture du leadership flou à celle d'un leadership éclairci et affirmé (cf PARIS 2012 et Sebastian Coe, Annecy 2018)

3-2 Fédérations

-Les Directeurs Techniques Nationaux doivent être clairement positionnés comme pilote du projet sportif, sans émiettement de responsabilité, sans délégation excessive.

-Dans les fédérations 3 types de pouvoirs fonctionnent :

Les présidents qui doivent clairement exercer le pouvoir politique, les Directeurs Techniques Nationaux qui doivent clairement exercer le pouvoir sportif auprès de leur président et le pouvoir administratif et la communication au service des 2 premiers.

-La confusion des genres avec les fonctions émergentes de DG, directeur de cabinet , chef de cabinet , conseiller ... , l'attribution de compétence à des organes ou personnes incompetentes pour les gérer, ou mal positionnées à généré toutes les affaires récentes du sport français.

-Le couple président-DTN reste un pilier du sport français et sa cohérence et sa qualité sont corrélées étroitement aux résultats des fédérations.

Le pilotage de tout l'encadrement technique doit être clairement placé auprès du DTN y compris des entraîneurs des sélections nationales, de leur choix ;

Les DTN souhaitent gérer complètement (missions, évaluation, nominations) de l'EN au Cadre local, voir jusqu'à l'intégration des Conseillers Techniques fédéraux dans des soucis de cohérence de ressources humaines fédérales et d'état.

Les Directeurs Techniques Nationaux souhaitent non seulement être pilotes des politiques publiques, mais aussi le chef de service des personnels d'état (avec un pilotage régional flou aujourd'hui).

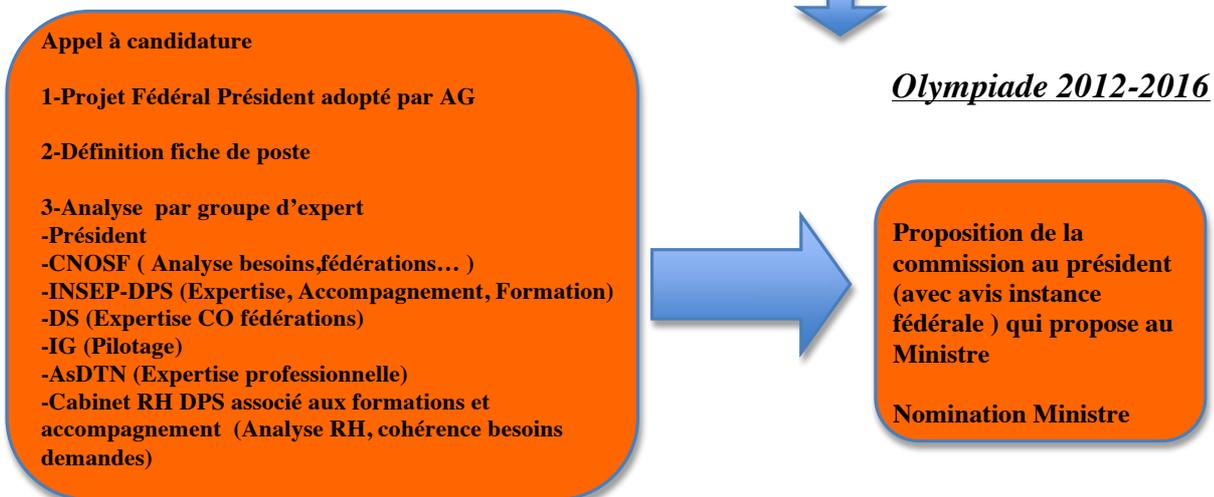
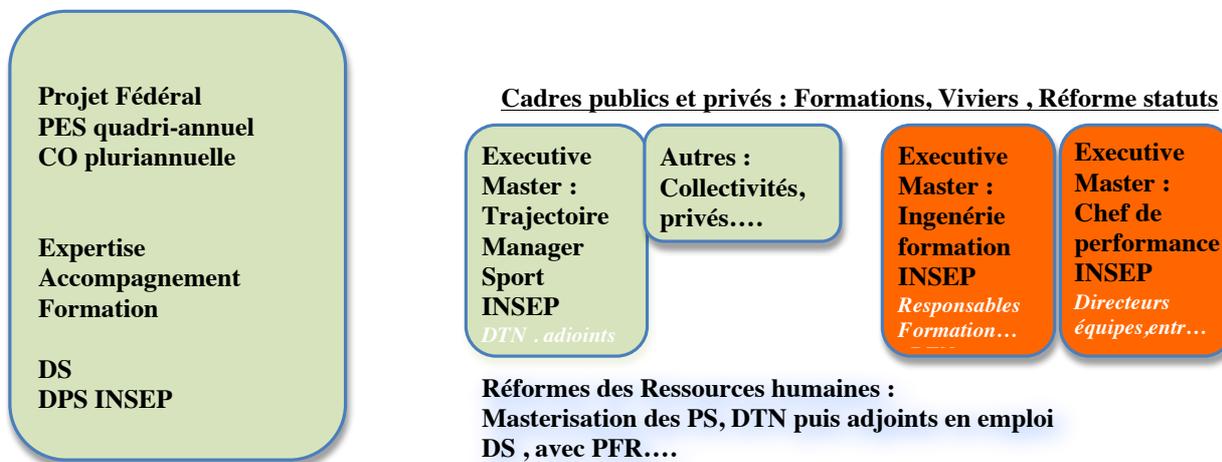
Les Directeurs Techniques Nationaux souhaitent voir rapidement mise en place et solidifiée la commission d'appel à candidature des DTN sur le modèle ci-dessous car 50% des DTN managers des fédérations seront changés dans les 3 ans.

mercredi 15 juin 2011

mercredi 1er juin 2011

GRH des DTN, adjoints dans la perspective de l'olympiade 2012-2016

Olympiade 2008-2012



Expertise et Accompagnement permanents de la fédération et des cadres incluant l'accompagnement à la prise de fonction

 A finaliser

 En place

5-Atelier Emploi et Formation

Philippe Thiébaud et Frédéric Delannoy

A-Chapeau / Etat des lieux :

Quelle place pour les directions techniques nationales des fédérations dans le secteur de la formation aux métiers du sport?

B-Problématique :

Dans un environnement législatif totalement renouvelé depuis une quinzaine d'années dans lequel le champ sportif s'est professionnalisé et les formations sont rentrées dans le droit commun de la formation professionnelle, la place, anciennement déterminante du DTN dans le champ sportif peut être remise en cause.

C-Questions :

-Quel rôle des Directions Techniques Nationales dans l'analyse de l'emploi sportif dans la (leurs) discipline(s)?

-Quel rôle des Directions Techniques Nationales dans la formation professionnelle aux différents niveaux d'intervention technique (dans les formations d'état sport, dans les qualifications de branche, à l'Université)?

- Quelle réponse institutionnelle au besoin d'encadrement non professionnel pour le développement de nos structures?

L'analyse de ces trois questions doit nous permettre de construire des propositions concrètes ambitieuses pour faciliter notre travail pour le développement du sport et celui de l'emploi sportif.

Réponses et propositions des DTN

- Rôle du DTN dans l'analyse de l'emploi :
 - o L'ensemble des directions techniques représentées possède une connaissance assez précise des emplois de leur secteur (associations affiliées). Certaines fédérations ont créé un observatoire spécifique (notamment Football et Handball) qui mériterait d'être mutualisé pour avoir une vision élargie de l'emploi dans le sport ;
 - o Les participants s'interrogent sur le rôle et les productions de l'ONMAS (maintenant CAFEMAS) qui agit sans relation connue avec les fédérations.
 - o Des participants soulignent le développement d'emplois hors champ des APS stricto sensu qui organise le développement des activités, comme au squash où nous avons 660 salles identifiées et seulement 22 BE2 et 43 BE1. Par conséquent les emplois se développent sur la location d'espace sportif ou la vente de matériel sportif. Ces emplois sont à prendre en considération dans le périmètre des activités sportives.

- Rôle du DTN dans la formation professionnelle :

Les participants évoquent le rôle des DTN aux différents moments de la vie des certifications (création, habilitation, formation, certification) en distinguant diplômes délivrés par le ministère chargé des sports, celles relevant de la branche et celles relevant des Universités.

 - o Diplômes d'Etat (BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) : les DTN souhaitent être impliqués à la création des certifications (comme c'est actuellement le cas), mais aussi plus impliqués dans l'habilitation (demande d'avis pour habilitation des BPJEPS sportifs et arbitrage d'avis contradictoire avec un DRJSCS par la direction des sports). La question de l'habilitation peut en effet se nourrir utilement de l'avis des DTN pour avoir une vision nationale sur l'opportunité (harmonisation) et une expertise technique sur les différents éléments pédagogiques. La majorité des participants s'accordent à ne pas remettre en cause la liberté pédagogique pour permettre la formation par des acteurs non reliés aux DTN, mais souhaitent être associés à la définition des jurys par une consultation pour définir les techniciens qui y siègent.

- Certifications de branche (CQP ou titre à finalité professionnelle). Les participants ne souhaitent pas trancher sur l'opportunité d'une des voies plutôt qu'une autre et insistent sur la nécessité de trouver une solution adaptée à la réalité de chacun. Toutefois, afin d'assurer une cohérence dans les parcours des futurs professionnels titulaires de ces diplômes, il est souhaité majoritairement que les DTN aient un regard sur la dimension technique de ces certifications de manière systématique et que leur expertise soit mieux prise en compte dans la vérification de la conformité aux exigences de sécurité. Enfin, la discussion a porté rapidement sur la nécessité d'exiger des certifications professionnelles pour encadrer des activités de développement des fédérations qui, quoique indemnisées, ne se situent pas dans le champ professionnel, en ce qu'elles ne constituent pas un projet professionnel des encadrants. Une solution sur ce terrain en dehors du champ des qualifications professionnelles pourrait faire l'objet d'un travail spécifique.¹
- Concernant les diplômes universitaires disciplinaires, les participants souhaitent que les DTN soient systématiquement associés à ces diplômes pour que les enseignements techniques demeurent cohérents et préserver la sécurité des pratiquants encadrés plus tard par ces étudiants. La direction de l'enseignement supérieur s'y était engagée lors d'une commission professionnelle consultative. Il semble que cet engagement ne soit pas suivi d'effet.

○ ¹ Un certain nombre de sport ne donne pas lieu à un fort développement des emplois à temps complets mais plutôt à des activités complémentaires, souvent modestes. Les diplômes professionnels rendus obligatoires par la loi apparaissent en incohérence entre le temps de formation nécessaire et le débouché d'activité. Par conséquent il est nécessaire de prévoir une possibilité pour les titulaires de brevet fédéraux de pouvoir être rémunérés en limitant fortement la durée de l'action.

mercredi 15 juin 2011

En conclusion les participants formulent les propositions suivantes :

1/ La délégation de service public devrait être étendue et prévoir l'expertise des Directeurs Techniques Nationaux des fédérations pour définir une norme commune pour les épreuves techniques de l'ensemble des certifications.

Ce point est probablement à relier aux souhaits du groupe gouvernance sur les prérogatives techniques des DTN.

2/ Inviter la Direction des Sports à:

- modifier les arrêtés de spécialité des BP JEPS sportifs pour intégrer la notion d'avis du DTN des fédérations pour l'habilitation (comme pour les DEJEPS et DESJEPS) ;
- publier une instruction aux DRJSCS les invitant à consulter les DTN des fédérations pour constituer les jurys (partie techniciens) et donner la marche à suivre en cas d'avis contraire avec le DTN pour une habilitation (remontée pour arbitrage à la DS) ;
- mieux prendre en considération l'expertise technique des DTN des fédérations dans l'analyse des questions de sécurité dans les différentes certifications (notamment CQP) ;

3/ Rappeler la direction de l'enseignement supérieur à ses engagements de conventionnement avec les fédérations pour la mise en place de formations disciplinaires ;

4/ Mettre en place un groupe de travail de l'ASDTN sur les questions d'observation de l'emploi.

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

6-Atelier Economie et financement du sport

Pascal Berrest

A-Chapeau / Etat des lieux :

En 2008, la dépense sportive en France a atteint 33,9 milliards d'Euros, La charge de cette dépense est assurée par :

Les collectivités territoriales à hauteur de 31 % (10,6 milliards d'euros), les ménages à hauteur de 50% (16,8 milliards d'euros) Les entreprises à hauteur de 10 % (3,3 milliards d'euros), l'État, à hauteur de 9% (3,2 milliards d'euros), (cette dernière dépense est supportée à hauteur de 75% par le ministère de l'éducation nationale (au titre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive) et de 24 % par le ministère des sports). La part relative de ce dernier augmente sensiblement par rapport à 2000, où elle ne représentait que 17 % des dépenses sportives de l'État.

L'état dépense 100 millions d'euros de conventions d'objectifs et 100 millions d'Euros de cadres techniques

B-Problématique :

Dans un environnement économique dur quelle économie du sport demain, quelle économie publique , quelle économie privée demain ?.

C-Questions :

-Qu'est ce qui relève aujourd'hui du financement public ? Quelle CO et quel CNDS demain, pourquoi faire ?

-La part de la collectivité publique, des ménages et des employeurs dans le financement de la pratique sportive doit-elle évoluer ?

-L'économie du spectacle sportif : La collectivité publique peut-elle se retirer demain du financement du spectacle sportif ?

À quelles conditions ?

Réponses des DTN

Afin de favoriser les échanges sur les autres groupes de travail, cette thématique a été regroupée et traitée en parallèle avec le groupe réfléchissant sur la gouvernance.

Quelle peut être la position du DTN par rapport au financement de son sport ?

Les différentes sources de financement :

L'Etat : Essentiellement au travers de la CO, le DTN est, et doit rester le pilote incontournable de ce conventionnement avec l'Etat.

Ce conventionnement doit être construit en lien très fort avec le projet fédéral, auquel le DTN contribue.

Les évolutions apportées durant cette olympiade sont plutôt positives sur plusieurs points :

- Obligation de présentation d'un projet fédéral complet

- Intérêt d'un conventionnement pluriannuel,

- Meilleure prise en compte des projets

- Intérêt du dispositif des objectifs partagés et des indicateurs qui formalisent un engagement partagé avec l'état et sortent des objectifs et cases dans lesquelles il faut rentrer.

- Simplifier et moderniser le contrôle des CO en diminuant les formalités administratives en double ou triple : fiches Cerfa (doublon avec l'analytique), fonds dédiés, temps de mise en paiement (difficultés avec le logiciel Chorus)...), qui demandent beaucoup de travail, mobilisent beaucoup de temps pour la Direction des Sports, pour les fédérations, pour des aides qui sont souvent reconduites à quelque chose près.

- Il faut réfléchir au fait de cibler et centrer les aides principales de l'Etat vers les fédérations qui ont un vrai projet, un vrai potentiel, qui représentent un enjeu en termes de représentation à l'international.

- Eviter la dispersion des moyens, le saupoudrage.

- Les relations avec les collectivités et les services déconcentrés de l'Etat.

Le DTN et la DTN se doivent d'être présents localement pour aider au montage de dossiers et de projets, et assurer la cohérence nationale des moyens et des objectifs.

mercredi 15 juin 2011

Sport professionnel

-Faire reconnaître les centres de formation agréés des clubs professionnels comme des centres de formation d'apprentis afin de reconnaître leur valence formation réelle et pour que les clubs soient habilités à collecter la taxe d'apprentissage et ouvrir le fonds de professionnalisation aux clubs sportifs (qui y cotisent).

-Instaurer un crédit d'impôts au titre des dépenses de formation des clubs et obtenir le bénéfice d'un non-assujettissement aux cotisations et contributions sociales de diverses charges liées à la formation.

-Reconnaître et permettre par la loi la valorisation de la formation locale et son lien avec la professionnalisation.

-Donner aux athlètes en convention de formation des clubs professionnels les mêmes droits que ceux des athlètes de haut niveau : adaptation éducation formation allègements...

Les partenaires/ Sponsors

-Les relations partenariales doivent être déclinées en termes gagnant-gagnant avec entreprises et fédérations.

-On pourrait au travers du CNOSF ou de fondations trouver des partenariats déclinés en fédérations de manière mutualisés.

-L'INSEP peut devenir le lieu d'échanges entre les entreprises les athlètes et les fédérations au travers d'une fondation, du mécénat, ou de l'institut lui même.

-Les services marketing, quand ils existent dans les fédérations doivent travailler au plus proche avec les Direction Techniques Nationales.

Les partenariats entre les entreprises et les fédérations sont souvent construits autour des équipes nationales dont le DTN est le principal artisan de construction et d'entraînement.

Les medias

-L 'apparition d'un Chaîne TV sportive permettant une diffusion de tous les sports serait un plus fort pour l'économie des sports et leur développement.

-L'obligation faite au service public d'élargir ses diffusions aux manifestations sportives d'intérêt national serait un plus fort pour le sport et un plaisir pour les français.

Cette obligation pourrait se mettre en place au travers de la modification du cahier des charges de France Télévision et non de la modification du décret sur les grands événements qui serait trop restrictive.

ASDTN

**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

Annexes

1-Intervention Natura 2000 – Philippe THIEBAUT

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable nous devons intégrer, au sein de nos directions techniques nationales, les 9 défis cohérents avec les objectifs fixés par le gouvernement.

Le défi n° 6 donne les grands axes pour la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le décret Natura 2000 du 9 avril 2010 s'inscrit dans cette logique et impose aux organisateurs de manifestations sportives des études d'incidence qui ont pour but de protéger la nature mais compliquent sérieusement le travail des organisateurs.

Conscient des ces nouvelles difficultés les ministères des sports et du développement durable proposeront prochainement que les activités sportives signataires des chartes associées avec chaque zone Natura 2000 deviendraient exemptes d'étude d'incidence.

D'autres solutions existent également pour cette exemption comme par exemple l'inscription dans le DOCOB du site Natura 2000 concerné où dans les Plans Locaux d'Urbanisation et de Schémas de Cohérence Territoriale.

Pour suivre au plus près ce nouveau dossier, il est nécessaire que les DTN inscrivent dans leur directives techniques nationales tout les aspects liés au développement durable et veillent à ce que les cadres techniques régionaux participent aux conseils régionaux de sports natures constitués sous l'autorité du directeur régional.

2-Schéma de formation et de recrutement des DTN et adjoints commission d'appel à candidature

ASDTN

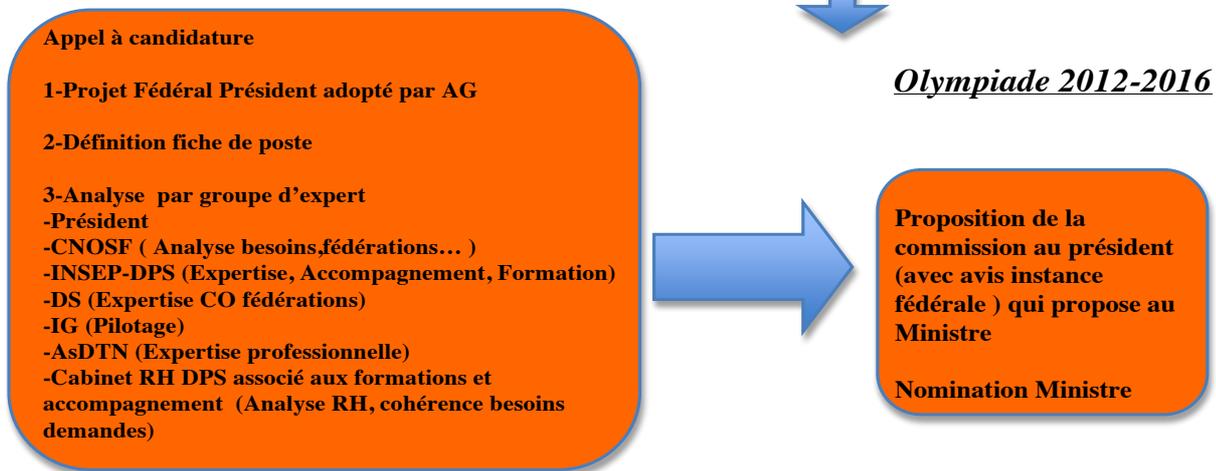
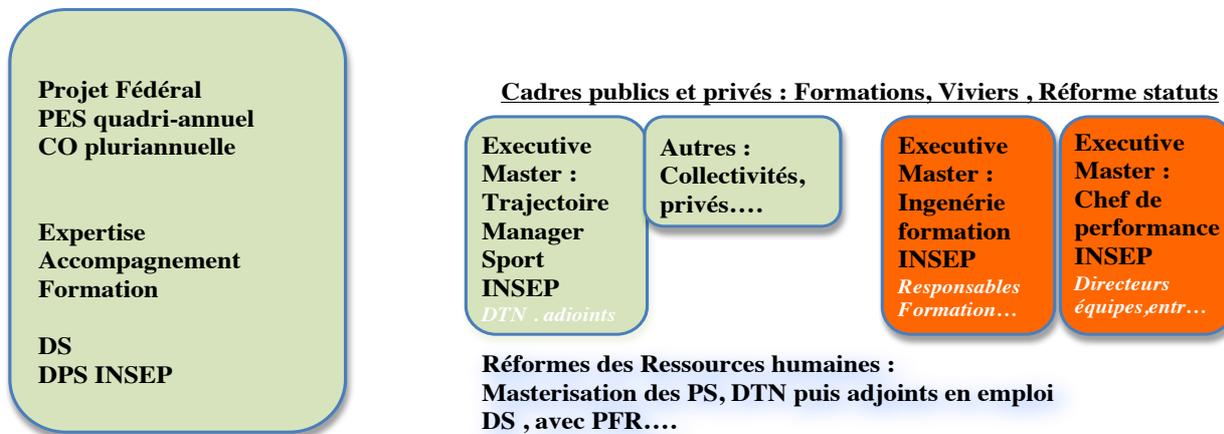
**Association des Directeurs Techniques Nationaux
FFHB 62 Rue Gabriel PERI 94250 GENTILLY**

mercredi 15 juin 2011

mercredi 1er juin 2011

GRH des DTN, adjoints dans la perspective de l'olympiade 2012-2016

Olympiade 2008-2012



Expertise et Accompagnement permanents de la fédération et des cadres incluant l'accompagnement à la prise de fonction

- A finaliser
- En place